



## Indemnités kilométriques et déclaration impôts

Par **JASMINE1**, le **31/10/2010** à **21:13**

Bonjour,

J AI CHANGE DE TRAVAIL ET JE ME DEPLACE SUR PLUSIEURS SITES.

MON EMPLOYEUR M ACCORDE UNE INDEMNITE MAIS UNIQUEMENT SUR L'ALLER

35 KMS BASE SUR 0.26€/KM

QUE VAIS JE DEVOIR DECLARER???

J'HABITE A 20KMS DE MON LIEU DE TRAVAIL ET CES KMS NE SONT PAS INDEMNISES.